

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE ROUEN

21/03/2019

N° E19000022 /76

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission

Vu enregistrée le 12/03/2019, la lettre par laquelle M. le Président de la Métropole Rouen - Normandie demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Projet présenté par la Métropole Rouen Normandie relatif à l'élaboration du plan local d'urbanisme métropolitain comprenant 71 communes ainsi que l'abrogation des cartes communales des communes d'Hautot-sur-Seine et de Sainte-Marguerite-sur-Duclair ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président :

M. Alain CARU

Membres titulaires :

Mme Pascale BOGAERT
Mme Ghislaine CAHARD
M. Jacques ATOUCHE
M. André CHEVIN
M. Pierre DEMONCHY
M. Laurent GUIFFARD
M. Didier IBLED
M. Philippe LEDENTU
M. Bernard LOUIS
M. Daniel VIARD

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

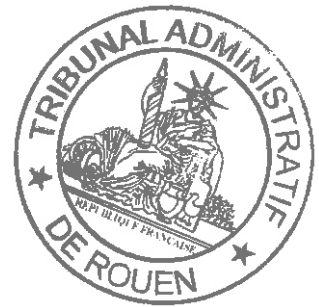
ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Président de la Métropole Rouen - Normandie et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Rouen, le 21/03/2019

Le Président,

Joecklé

Jean-Louis JOECKLÉ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE ROUEN

03/04/2019

N° E19000022 /76

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation modificative – Remplacement d'un commissaire enquêteur

Vu enregistrée le 12/03/2019, la lettre par laquelle M. le Président de la Métropole Rouen - Normandie demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Projet présenté par la Métropole Rouen Normandie relatif à l'élaboration du plan local d'urbanisme métropolitain comprenant 71 communes ainsi que l'abrogation des cartes communales des communes d'Hautot-sur-Seine et de Sainte-Marguerite-sur-Duclair ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

Vu la décision de désignation d'une commission en date du 21/03/2019;

Vu le désistement de M. Philippe LEDENTU pour des raisons médicales enregistré le 02/04/2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Jean-Marc VIRON est désigné en qualité de commissaire enquêteur, en remplacement de M. Philippe LEDENTU.

ARTICLE 2 : Il est donc constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président :

M. Alain CARU

Membres titulaires :

Mme Pascale BOGAERT
Mme Ghislaine CAHARD
M. Jacques ATOUCHE
M. André CHEVIN
M. Pierre DEMONCHY
M. Laurent GUIFFARD
M. Didier IBLED
M. Bernard LOUIS
M. Daniel VIARD
M. Jean-Marc VIRON

ARTICLE 3 : La présente décision annule et remplace la décision du 21/03/2019.

ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée à M. le Président de la Métropole Rouen - Normandie et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Rouen, le 03/04/2019

Pour la Présidente du tribunal administratif empêchée,
La Vice-Présidente,



Anne GAILLARD

